

PROCÈS-VERBAL du Conseil municipal du mardi 11 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : onze.

Présents : Serge CLEMENT, Benito CUADRADO, Monique LAFARGE, Jérôme LAURENT, Patricia LEROUX, Francis LEVEQUE, Jean-Christophe NAUDON, Nathalie TRAPATEAU, François-Xavier TRIJEAUD, Jean-Christophe VALLADON.

Absente excusée : Blandine TRAPATEAU.

Secrétaire de séance : Benito CUADRADO.

Ordre du jour :

- 1. Approbation compte-rendu.
- 2. Création d'un nouvel emploi temporaire pour accroissement d'activité.
- 3. Changement de logiciel informatique.
- 4. Questions diverses.

Début de séance : 20 h 00

1 - Approbation du compte-rendu du 14 janvier 2025 : vote pour, à l'unanimité.

2 - Création d'un nouvel emploi temporaire pour accroissement d'activité :

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

- Lors du dernier arrêt-maladie de notre secrétaire de mairie, Lydia Fortin, il a été nécessaire de recruter une secrétaire remplaçante : Nathalie ZOGATA.
- Durant la dernière année, un retard considérable s'est accumulé, dû à des problèmes de santé de la secrétaire et à l'accroissement de l'activité.

Monsieur le Maire propose de garder les deux secrétaires pour permettre de rattraper ce retard, et de réorganiser le secrétariat de mairie. La mairie sera également ouverte du lundi au samedi pour une durée indéterminée. Par ailleurs, un deuxième ordinateur va être acheté, car le poste informatique actuel commence à donner des signes d'obsolescence.

Après délibération, le Conseil municipal décide la création d'un poste de secrétaire de mairie, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 3 mois, renouvelable.

VOTE : pour à l'unanimité des membres présents.

4 - Changement de logiciel informatique :

Actuellement, le poste informatique du secrétariat est équipé d'un logiciel permettant la réalisation des tâches administratives. Il représente une dépense de 890 euros par an à la collectivité. Le prestataire de service a décidé de multiplier ce tarif par 3.

L'ATD 16 propose de négocier avec un syndicat mixte le tarif pour un changement éventuel de logiciel. Une délibération est nécessaire pour les communes désirant se porter volontaires à cette opération.

Après délibération, le Conseil municipal décide de prendre part à ce programme, dans l'objectif de ne pas subir cette augmentation de tarif.

Vote : pour à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

-- **Secrétaire de mairie** : la commune va prochainement préparer une saisine de la commission médicale départementale, suite à l'arrêt-maladie de la secrétaire titulaire, qui dure depuis bientôt un an.

-- **Scouts** : les scouts de Ruffec seront présents sur la commune les 29 et 30 mars.

-- **Cimetière** : la porte du futur ossuaire est en cours de réparation et de restauration. Par ailleurs, de nouvelles incivilités ont été constatées. Un dossier a été ouvert par la gendarmerie et des actions vont être menées.

-- **Traversée de l'Arbre** : nous avons constaté que les poteaux galvanisés installés récemment commencent à rouiller. L'ADA a été informée. Des aménagements supplémentaires vont être faits suite à différentes incivilités.

-- **ADMR de Montembœuf** : l'association demande la mise à disposition de la salle Maurice Faury le 5 avril, pour l'organisation d'une manifestation.

-- **SIVOS de Montembœuf** : une délibération sera nécessaire avant le 18 mars concernant le changement des statuts du syndicat.

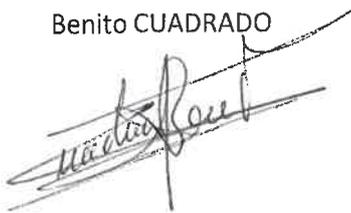
-- **Proposition d'un conseiller municipal** : il a été demandé si la commune pouvait étudier le soutien des habitants de Mazerolles, pour la négociation d'un tarif de mutuelle de groupe, pour ceux qui en feraient la demande. Renseignements pris, il s'avère que la commune ne peut pas s'impliquer dans le dispositif, pour des raisons juridiques. La démarche doit être effectuée par une structure ou association indépendante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le prochain conseil municipal est fixé au 27 février.

Le secrétaire de séance,

Benito CUADRADO



M. Le Maire,

J.C NAUDON

